

**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI**  
**TERRITORIAL**

**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique**  
**et de l'Environnement**  
**Section des Installations Classées**

**Commune de FRAMECOURT**

-----  
**ENREGISTREMENT EN VUE DE L'EXTENSION**  
**D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION**  
**SOCIÉTÉ TERNOIS METHAGRI "SAS"**

-----  
**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

La société TERNOIS METHAGRI "SAS" dont le siège social est situé 2 Chemin de Ligny 62270 BOUBERS-SUR-CANCHE, a déposé une demande d'Enregistrement en vue de l'extension d'une unité de méthanisation , route D 916 - lieu-dit Le Buisson Prieur 62130 FRAMECOURT.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 27 novembre 2019.

Le dossier est consultable en mairie de FRAMECOURT, commune d'implantation du projet, du **23 décembre 2019 au 23 janvier 2020** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (le lundi de 17 h00 à 19 h 00 et le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 ), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.